

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 9 JANVIER 2023

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire de La Motte, ce neuvième jour de janvier, de l'an deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Réjean Richard.

SONT PRÉSENTS :	Réjean	Richard	Maire	
	Luc	St-Pierre	Conseiller	(1)
	Louis	Baribeau	Conseiller	(2)
	Vacant		Conseiller	(3)
	Patrick	Cyr	Conseiller	(4)
	Pierre	Bouchard	Conseiller	(5)
	Pascal	Bellefeuille	Conseiller	(6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Réjean Richard, maire de La Motte.

23-01-001 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

23-01-002 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Bouchard, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

23-01-003 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2022**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2022, soit et est adopté tel que présenté.

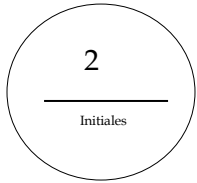
ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION



23-01-004 **DEMANDE ENTENTE INTERMUNICIPALE - ST-MATHIEU-D'HARRICANA**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, d'informer la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana que la municipalité de La Motte est intéressée par la démarche d'établissement d'un plan d'aide intermunicipale au niveau de la voirie

ADOPTÉE

23-01-005 **DEMANDE D'APPUI FINANCIER - ACCUEIL D'AMOS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis Baribeau, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'autoriser le versement de deux cents dollars (200 \$) à l'Accueil d'Amos à titre d'appui financier.

ADOPTÉE

COMPTE-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur Réjean Richard, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du mois de décembre dernier.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de décembre 2022.

23-01-006 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Bouchard, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que les comptes du mois de décembre 2022, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de quatre-vingt-un mille six cent soixante-dix dollars et soixante-quinze sous. (81 670,75 \$)

ADMQ	983.13 \$
Bois Turcotte Ltee	32.24 \$
Boutique Du Bureau Gyva Inc	68.99 \$
CRSBP	3 893.58 \$
Danny Lamoureux Entrepreneur Electricien	(115.43) \$
Desjardins Sécurité Financiere	3 139.24 \$
Energies Sonic Inc.	8 299.20 \$
Federation Quebécoise	91.98 \$
Fqm Assurance Inc.	16 251.90 \$
Gestions Martin Leclercq Inc.	177.02 \$
Hydraulique J.M.P.E.	3 663.72 \$
Hydro-Quebec	45.12 \$
Jacques Falardeau	67.91 \$
La Table De Concertation	2 182.00 \$
Larouche Bureautique	384.02 \$
Laurentide Re/Sources Inc.	98.90 \$
Location Lauzon Amos	(23.44) \$
M & M Nord Ouest Inc	351.02 \$
Mabo, Centre Du Camion	122.00 \$
Master Card Bnc	176.03 \$



Messer Canada Inc.	217.46 \$
Ministre Du Revenu	4 957.19 \$
Multi-Services J.V.B.	651.91 \$
Pelletier Nettoie Tout	672.60 \$
PG Solutions Inc.	11 158.33 \$
Pharmacie Jean Coutu	164.43 \$
Poste Canada	31.33 \$
Radiateurs KCL Inc.	1 292.49 \$
Receveur General Du Canada	1 939.97 \$
Rôle De Paie	15 283.62 \$
Sanimos Inc.	1 245.47 \$
Telebec Ltee	517.69 \$
Toromont Cat (Québec)	2 367.88 \$
Uap Inc.	260.43 \$
Ultramar Parkland Corporation	62.10 \$
Ville D'amos	1 113.83 \$
Wurth Canada Limited	(155.11) \$
Total	<u>81 670.75 \$</u>

ADOPTÉE

23-01-007 **AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR PAIEMENT DES COMPTES AVANT APPROBATION POUR L'ANNÉE 2023**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Pierre Bouchard et unanimement résolu, d'autoriser la directrice générale a payé avant l'approbation des comptes les items suivants :

- Télébec (téléphone)
- Contrat d'entretien ménager
- Contribution aux assurances collectives (cotisations des employés et de l'employeur)
- Contribution aux REER (cotisations des employés et de l'employeur)
- Frais de déplacement hebdomadaires
- Hydro-Québec
- Immatriculation des véhicules (SAAQ)
- Petite caisse
- Remises aux gouvernements (cotisations des employés et de l'employeur)
- Rémunération
- Énergies Sonic RN S.E.C.
- Ville d'Amos (enfouissement au L.E.T.)
- Carte de crédit

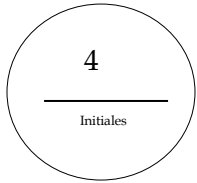
ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 242

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussigné Pierre Bouchard, conseiller, donne l'avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement visant l'adoption du Règlement # 242 relatif aux taxes de services ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil ;

CONFORMÉMENT à l'article 445 CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en



fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

Le projet de règlement qui est présenté :

A pour but de fixer le taux des taxes de services pour l'année 2023.

23-01-008 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 242 RELATIF AUX TAXES DE SERVICES**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement # 242 relatif aux taxes de services ;

ADOPTÉE

23-01-009 **OUVERTURE D'UNE LA MARGE DE CRÉDIT**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale à prendre les démarches nécessaires pour l'ouverture d'une marge de crédit de trois cents mille dollars (300 000 \$) afin d'avoir les liquidités nécessaires au fonctionnement de la municipalité en attendant le versement des subventions à recevoir.

ADOPTÉE

DATE DE PERCEPTION DES TAXES - EXPLICATION

Les membres du conseil désirent informer le demandeur de modifier les dates et les pourcentages des versement des taxes municipales. Aucune modification au règlement ne sera faite, car les versements peuvent être faites de diverse façon soit par Interac, par certaines institutions financières, par internet et par virement interac. Les versements peuvent être fait selon la convenance des citoyens en autant que les dates d'échéance soit respecté afin de ne pas avoir des intérêts et des pénalités si celle-ci ne sont pas respecté.

MOT DU MAIRE

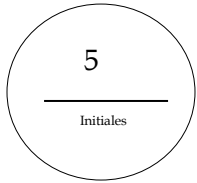
Les membres du Conseil prennent acte du dépôt de la démission de monsieur Réjean Richard à titre de maire, à compter de la clôture de la présente rencontre. Une date de scrutin sera transmise par un avis public dans les 90 jours lors d'un conseil par la greffière.

AFFAIRES NOUVELLES

23-01-010 **AUTORISATION DE SIGNATURE MAIRE SUPPLÉANT**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Louis Baribeau et unanimement résolu, d'autoriser monsieur Pierre Bouchard, maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de La Motte, les chèques, les effets bancaires et tous les documents pertinents concernant les dossiers municipaux.

ADOPTÉE



QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discuté à l'ordre du jour.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

23-01-011 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20h54.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Greffière-trésorière

Maire

«Je, Réjean Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

23-01-005

23-01-006

Signé ce onzième jour de janvier
de l'an deux mille vingt-trois